

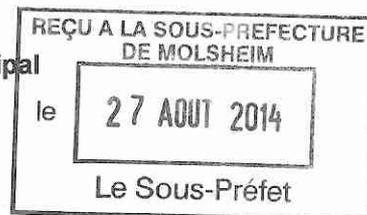
Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 août 2014

Séance du 21 août 2014



Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

13

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle
AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD
Absents : Alexis GRAFF, Denis TOURNEMAINE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2014.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 22 août 2014
Le Maire,
Maxime BRAND



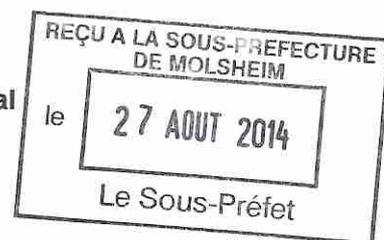
Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 août 2014

Séance du 21 août 2014



Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

13

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle
AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD
Absents : Alexis GRAFF, Denis TOURNEMAINE

**CONSULTATION ECRITE DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE CHASSABLE POUR
L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA
PERIODE COMPRISE ENTRE LE 2 FEVRIER 2015 ET LE 1^{ER} FEVRIER 2024**

Le Maire expose au Conseil municipal que selon l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise, soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 a précisé qu'il appartient au Conseil municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de fermage.

Le Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- décide de consulter les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse par écrit ;
- charge le Maire d'organiser la consultation.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 22 août 2014
Le Maire,
Maxime BRAND

